

**DÉCISION SUR LA MOBILISATION DE FINANCEMENTS POUR L'ACCÉLÉRATION  
DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'INTÉGRATION  
EN AFRIQUE PAR LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE AVEC APPRECIATION** du rapport du Dr Akinwumi Adesina Président du Groupe de la Banque africaine de développement sur la mobilisation de financements pour accélérer la relance économique, le développement et l'intégration de l'Afrique ;
2. **FÉLICITE** la Banque africaine de développement pour les efforts qu'elle déploie en vue de promouvoir les initiatives au niveau continental visant à corriger les facteurs de vulnérabilité de la dette en Afrique, ainsi que les efforts visant à renforcer la sécurité alimentaire par le biais du Mécanisme africain pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
3. **SE FÉLICITE EN OUTRE** du travail de la Banque africaine de développement dans le renforcement du système de défense de la santé en Afrique, et **INVITE** toutes les institutions de financement du développement à travailler en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement pour financer des infrastructures de soins de santé de qualité sur le continent ;
4. **SE FÉLICITE ÉGALEMENT** du partenariat entre la Banque africaine de développement et le Centre mondial pour l'adaptation, sur le Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique (AAA-P), dont l'objectif est de mobiliser 25 milliards de dollars pour soutenir la mise en œuvre rapide de l'Initiative de l'Union africaine pour l'accélération de l'adaptation en Afrique (AAI), et **INVITE EN OUTRE** les pays développés à honorer leur engagement de 100 milliards de dollars, et à financer intégralement l'AAA-P avant la 27<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP 27), prévue à Sharm El-Sheikh (Égypte) ;
5. **APPRÉCIE ET SE FÉLICITE** des efforts de la Banque africaine de développement visant à mettre en place un Mécanisme d'appui à une transition énergétique équitable en Afrique, conformément à l'Accord de Paris, tout en soulignant le rôle du gaz en tant qu'énergie de transition importante dans ce processus ;
6. **APPELLE** à la réaffectation des droits de tirage spéciaux (DTS) des économies avancées consentantes à l'Afrique et recommande qu'une partie de ces DTS soit acheminée par l'intermédiaire de la Banque africaine de développement, en tant que détentrice agréée, afin de mobiliser les ressources et accorder davantage de financements aux économies africaines ;
7. **APPELLE EN OUTRE** à une seizième (16<sup>e</sup>) reconstitution substantielle du Fonds africain de développement, afin de lui permettre de répondre aux besoins sans cesse croissants du continent, et **APPELLE ÉGALEMENT** à l'amendement de

l'Accord instituant le Fonds, afin de lui permettre de lever des ressources sur le marché financier au profit des pays africains fragiles et des États en transition ;

8. **RECONNAÎT** le lien essentiel qui existe entre la sécurité, l'investissement, la croissance économique et le développement, **ET APPELLE AUSSI** à la recherche et à l'évaluation des financements potentiels, notamment les obligations d'investissement indexées sur les titres ('SIIB') comme l'un des instruments stratégiques de mobilisation des ressources, pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité, renforcer la capacité à protéger les investissements et les moyens de subsistance, et réhabiliter les communautés et les infrastructures touchées par l'insécurité ; et
9. **APPELLE** à la mise en place d'un mécanisme africain de financement de la stabilité, et **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées pour accélérer sa mise en œuvre et son développement.